Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260227-20260111-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

Date de convocation	**19 février 2026**
Date de publication	**2 mars 2026**
Membres en exercice	**17**
Membres présents	**15**
Membres votants	**17**

2026/01/11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents : M. Michel CORRE, Mme Maryse DUBET, M. Roland EOZENOU, Mme Isabelle DINCUFF, M. André LEZIART, Mme Laurence MOUDEN, M. Mickaël LUNVEN, M. Hervé LEAL, Mme Josseline CHICHERY, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Marie KERNEIS, M. Thierry MESMEUR, Mme Elisabeth COURCOL et M. Nicolas MOREAU.
Absentes excusées : Mme Christine MEUNIER et Mme Caroline HARTEREAU qui ont respectivement donné procuration à Mme Laurence MOUDEN et Mme Isabelle DINCUFF.
Secrétaire : M. Stéphane RIVOALEN.

Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la CAF, le CD 29, la CAPLD et les communes du territoire

Madame Isabelle DINCUFF, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (la branche « familles » de la sécurité sociale), organise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sur une durée de 4 ans du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029, la CTG réunit la CAF, le Département du Finistère, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas et les communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan pluriannuel est formalisé. Un travail a été mené par un comité de pilotage appuyé par un comité technique mis en oeuvre par la CAPLD. Le diagnostic partagé a été aiguillé par les éléments soulevés par l'analyse des besoins sociaux à l'échelle de l'EPCI.

Après avoir entendu les explications de Madame DINCUFF, Adjointe au Maire, les membres du Conseil Municipal, par vote, à l'unanimité :

- approuvent la convention territoriale globale ;
- valident la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2029 •
- autorisent le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029, ainsi que ses annexes.

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT-DIVY, le 2 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane RIVOALEN

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

Le Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.